Docusign Envelope ID: 7BBFE947-EA9A-87AD-8083-A2312C18E0DB

Destia
Société par actions simplifiée
Au capital de 92.335.379 euros
Siège Social : 895 rue de la Bergeresse, 45160 Olivet
903 396 844 RCS d'Orléans

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 29 septembre 2026,

Les soussignés :

1. **Monsieur Luigi Romeo,**

2. **Monsieur Romain Braibant**,

3. **Monsieur Maxime Ravier**,

4. **Monsieur Benjamin Gergaud**,

5. **Initia Care**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 895, rue de la Bergeresse, 45160 Olivet, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 105 169 601, dûment représentée aux fins des présentes,

agissant en qualité d'associés de la Société (les « **Associés** »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du président ;
- le rapport des commissaires aux comptes de la Société établi conformément à l'article L. 228-12 du Code de Commerce ;
- les statuts à jour de la Société ;
- le projet de nouveaux statuts de la Société.

Ont pris les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

1. Conversion des 28.308.686 ADP A de la Société en 28.308.686 actions ordinaires ;
2. Conversion de 265.112 ADP C de la Société en 265.112 actions ordinaires ;
3. Conversion de 1.000 ADP D de la Société en 1.000 actions ordinaires ;
4. Conversion de 18.822.264 ADP E de la Société en 18.822.264 actions ordinaires ;
5. Modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts ;

Docusign Envelope ID: 7BBFE947-EA9A-87AD-8083-A2312C18E0DB

6. Suppression dans les statuts de toute référence aux ADP A, C, D et E ; adoption des statuts refondus dans leur ensemble ;

7. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

(*Conversion des actions de préférence de catégorie A, C, D et E de la Société en actions ordinaires*)

Les Associés,

après avoir pris connaissance (i) du rapport du président et (ii) du rapport des commissaires aux comptes établi conformément à l'article L. 228-12 du Code de Commerce,

décident, de convertir :

- 28.308.686 ADP A de la Société en 28.308.686 actions ordinaires ;
- 265.112 ADP C de la Société en 265.112 actions ordinaires ;
- 1.000 ADP D de la Société en 1.000 actions ordinaires ;
- 18.822.264 ADP E de la Société en 18.822.264 actions ordinaires.

Les actions ordinaires nouvelles, seront soumises à toutes les stipulations statutaires et jouiront des droits reconnus aux actions ordinaires par les statuts de la Société, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

(Modifications corrélatives des articles 6 et 7 des statuts Suppression dans les statuts de toute référence aux ADP A, C, D et E ; adoption des statuts refondus dans leur ensemble)

Les Associés, après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société figurant en Annexe et compte tenu de l'adoption de la première décision ci-dessus,

décident de modifier l'article 6 (*Apports*) des statuts en ajoutant *in fine* le paragraphe suivant :

« Par décisions des associés de la Société en date du 29 septembre 2026, l'intégralité des actions de préférence de catégorie A, C, D et E émises par la Société a été convertie en actions ordinaires, à raison d'une (1) action ordinaire pour une (1) action de préférence. Cette conversion n'a entraîné aucune modification du montant du capital social, qui demeure fixé à la somme de quatre-vingt-douze millions trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf (92.335.379) euros, désormais divisé en quatre-vingt-douze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quarante-quatre (92.334.444) actions ordinaires et neuf cent trente-cinq (935) actions de préférence de catégorie B ».

décident de modifier l'article 7 (*Capital*) des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-douze millions trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf (92.335.379) euros. Il est divisé en quatre-vingt-douze millions trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-dix-neuf (92.335.379) Actions dont :

- *Quatre-vingt-douze millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quarante-quatre (92.334.444) actions ordinaires (les « **AO** ») ; et*
- *Neuf cent trente-cinq (935) actions de préférence de catégorie B (les « **ADP B** »),*

d'un (1) euro de valeur nominale chacune, toutes catégories confondues, chacune souscrite en totalité et entièrement libérée ».

Docusign Envelope ID: 7BBFE947-EA9A-87AD-8083-A2312C18E0DB

décident en conséquence de modifier les statuts de la Société dans leur ensemble en supprimant toute référence aux ADP A, C, D et E dans les statuts,

adoptent le contenu, article par article puis dans son ensemble des statuts de la Société figurant en **Annexe**.

TROISIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal certifié conforme par le Président pour accomplir auprès du greffe du tribunal de commerce compétent tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie électronique par les Associés.

Copie du présent procès-verbal sera transmise aux Commissaires aux comptes.

Luigi Romeo Luigi Romeo	**Romain Braibant** Romain Braibant
Maxime Ravier Maxime Ravier	**Benjamin Gergaud** Benjamin Gergaud
Initia Care Par E2M Conseil Elle-même représentée par Xavier Mura Xavier Mura	

Docusign Envelope ID: 7BBFE947-EA9A-87AD-8083-A2312C18E0DB

Annexe

Statuts modifiés de la Société